

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XXV

Québec, 28 septembre 1912

No 8

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 113. — Les Quarante-Heures de la semaine, 113. — Apostolat de la Prière, 114. — Encore une « question scolaire », 114. — Chronique diocésaine, 117. — Chant liturgique, 118. — Feu Mgr R. MacDonald, 124. — Bibliographie, 125.

Calendrier

29	DIM.	b	XVIII apr. Pent. et 1 Oct. S. Michel , Archange, <i>dbl. 2 cl.</i> <i>Kyr. 2 cl. II Vêp., mém. du suiv. (ant., O Doctor), et du</i> [dim.]
30	Lundi	b	S. Jérôme, confesseur et docteur.
1	Mardi	b	S. Remi, évêque et confesseur.
2	Mercredi	b	SS. Anges Gardiens, <i>dbl. maj.</i>
3	Jeudi	+b	Du S. Sacrement.
4	Vendredi	b	S. François d'Assise, conf., <i>dbl. maj.</i>
5	Samedi	+b	De l'Immaculée Conception.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

29 septembre, Saint-Michel; Saint-Ludger de Blaisville; Saint-Léonard. — 30, N.-D. de Montauban; N.-D. de Lourdes (Mégantic); Saint-Martin (Beauce); Saint-Benjamin. — 1er octobre, Saint-Remi; Saint-Adalbert. — 2, L'Ange-Gardien; Saints-Anges. — 3, Saint-Henri. — 4, Saint-Vital de Lambton.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour le mois d'Octobre 1912: *La diffusion des bonnes lectures.*

La lutte contre la mauvaise presse est vaine sans l'existence d'une presse bonne. La bonne presse doit être substituée à la mauvaise, puisqu'on lit de plus en plus. Donc, premièrement, ne pas acheter ni lire sans nécessité le mauvais journal ni le mauvais livre : tous les catholiques sont loin de se résigner à ce devoir. Puis, par les abonnements et les achats, soutenir les œuvres existantes de presse ; savoir oublier le bon livre et le bon journal dans le train et le tram, le faire passer à l'hôpital, bref, le multiplier. Nous dire que nous avons fait plus de bien peut-être en introduisant la bonne lecture dans une maison qu'en décidant un retardataire à remplir ses devoirs de chrétien.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR OCTOBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les bons chrétiens soient très soucieux de l'apostolat par les bonnes lectures.

Résolution apostolique : Par les abonnements, les achats, je favoriserai les œuvres catholiques de presse et je répandrai le plus possible autour de moi le bon livre et le bon journal.

— • • • —

Encore une « question scolaire » !

— o —

Voilà donc encore « une question scolaire » qui a surgi sur notre sol canadien ! Une question scolaire, c'est-à-dire, en d'autres termes, la guerre plus ou moins violente et ouverte contre l'éducation religieuse des enfants catholiques. Cette guerre, à laquelle c'est l'honneur de la religion catholique d'être seule en butte, cette guerre fait le tour des pays, sous le souffle occulte de la franc-maçonnerie. Elle vient d'entrer en Ontario !

De même, si l'on ne considère que les choses canadiennes, c'est l'honneur de notre race canadienne-française d'avoir été et d'être la seule à subir la persécution pour sa langue maternelle dont les intérêts, chez nous, paraissent intimement liés à ceux de la foi catholique. Les Allemands, les Russes, les Hongrois, etc., qui viennent fonder des colonies en notre immense pays, peuvent s'efforcer à conserver leur langue propre tant qu'ils le désirent : personne, au Canada, n'y a jamais fait la moindre opposition. Mais il n'en va pas ainsi pour les Canadiens-Français, qui ont été pourtant les premiers à venir coloniser et développer ce pays : ce n'est que « au bout de la fourche », suivant l'énergique expression populaire, qu'ils ont pu maintenir leurs droits religieux et nationaux. Et encore !... Quelle est donc la province canadienne, en dehors de la nôtre, où nos coreligionnaires et compatriotes jouissent, dans la pratique, de la parfaite liberté, sur le terrain scolaire, pour l'enseignement de la religion et de la langue ?

Il y avait la grande province d'Ontario, notre province-sœur de l'ancien Canada-Uni, où nous étions contents de voir nos compatriotes traités, en ce domaine scolaire, avec assez d'équité ; et personne ne soupçonnait qu'il viendrait un jour où la majorité anglaise et protestante de cette province se fatiguerait de la mesure de justice avec laquelle, dans sa législation scolaire, elle traitait la population française et catholique établie sur son territoire. Eh bien, ce bel état de choses est fini depuis un mois. De nouveaux règlements sur l'instruction publique de l'Ontario sont venus restreindre les libertés scolaires de nos frères de là-bas. Il ne pourra plus y avoir de français, dans les écoles ontariennes, que dans le commencement du cours scolaire et dans la mesure nécessaire pour faciliter l'enseignement de l'anglais. Cela signifie, dans la pratique, que les enfants canadiens-français n'apprendront plus, à l'école, à parler et à écrire leur langue maternelle. En outre, les écoles de nos compatriotes seront soumises au contrôle exclusif d'inspecteurs protestants et de langue anglaise.

Et bien, nous trouvons que la province d'Ontario est bien mal avisée de se mettre, elle aussi, une « question scolaire » sur les bras, après tout ce que nous avons vu, en la matière, se passer en d'autres pays, et même en d'autres provinces du

Canada ! Dans quelle ère de difficultés va-t-on ainsi, bénévolement, se jeter ! Car, d'après ce qui se apparaît déjà, nous avons la certitude que nos compatriotes ne vont pas courber la tête et accepter en silence la violation de leurs droits scolaires. Ils se lèvent pour la lutte, et ils n'entendent pas laisser angliciser, et par suite « protestantiser », leurs enfants. Ils savent que, sous le régime constitutionnel, les minorités ne sont jamais vaincues que lorsqu'elles cessent de combattre.

Mais quelle surprise, que de voir M. Whitney, le chef du gouvernement ontarien, se laisser aller à la persécution contre l'élément français de sa Province, lui qui, lors des fêtes du 3^e centenaire de Québec, exprimait — si nous avons bon souvenir — de si beaux sentiments à notre égard !

Quelle surprise aussi, pour regarder plus près de nous, de voir le *Quebec Chronicle*, l'organe de nos compatriotes anglais d'ici, et un journal dont nous célébrions volontiers la largeur d'esprit, de le voir maintenant (1) désapprouver nos compatriotes d'Ontario dans la lutte qu'ils engagent pour continuer de jouir du fameux « fair play » britannique, et les exhorter à rester loyaux à la constitution et aux lois — « school laws as other laws. » Nous n'avons pourtant pas à apprendre, supposons-nous, à un journaliste anglais, quels sont les droits des citoyens sur le chapitre de la législation, scolaire ou autre, « school laws as other laws », sous l'admirable constitution britannique . . . Notre confrère donnerait-il le même conseil à ses compatriotes de la Province, s'il arrivait, par impossible, que le gouvernement de Québec voulût appliquer aux écoles de la minorité anglaise et protestante de chez nous le régime auquel, le mois dernier, le gouvernement d'Ontario a décrété de soumettre les écoles de la minorité française et catholique de là-bas ? . . .

Dans ce triste spectacle de la persécution scolaire que nous donne même la province-sœur d'Ontario, avec la consolation que nous apporte déjà l'énergique attitude de nos compatriotes de la minorité française, nous avons aussi le reconfort que nous vaut la noble lettre qu'on vient de publier de Sir Rich. Scott, un ancien ministre d'Ottawa, et où nous lisons cette parole —

(1) *Quebec Chronicle* du 21 septembre.

aussi douce pour nous qu'accablante pour les persécuteurs ontariens et pour ceux qui les approuvent : « Etant donné la manière sympathique et généreuse avec laquelle la minorité protestante est traitée dans Québec, est-ce que la riche province d'Ontario va continuer à traiter durement et injustement la minorité catholique établie sur son territoire ? » H.

— o —

Chronique diocésaine

— o —

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

- M. l'abbé Sylvio Deschênes, auxiliaire à Saint-Michel ;
- " " Raymond Lamontagne, curé de N.-D. de Buckland ;
- " " Em. Michaud, curé de Saint-Hilaire de Dorset ;
- " " Em. Giguère, vicaire à l'Ancienne-Lorette.

— Samedi, le 14 septembre, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

TONSURE : MM. Joseph-Auguste Morneau, Joseph Rouleau, Adolphe Moreau, Lorenzo Perron, Arthur Garant, Gustave Jobidon, Apollinaire Blais, Arthur Barette, Edouard Bourret, Philéas Gagnon, Emile Larochelle, Doliard Morel, André Germain, Eusèbe Labbé, Adrien Taillon, Narcisse Dufresne, Léon Fortier, Henri Arteau, Rosaire Rainville, Pamphile Roy, Hermas Roy, Alphonse Bolduc, Ovide Labrie, Gauvreau Petitgrew, Bernard Laberge, Cyrille Côté, Irénée Beaudoin, Philippe Chénard, Arthur Ferland, Ulric Couture, Edward Humphrey, Joseph-Eugène Michaud, Aimé Bernier, Joseph Bouchard et Henri Paquet, *du diocèse de Québec* ; MM. Ludger Bergeron, Arthur Lévesque, Joseph Thibault et Luc Morin, *du diocèse de Chicoutimi*.

ORDRES MINEURS : MM. Alphonse Trudel, Antonio Courchesne, Alexandre Morissette, Victorin Germain, Ferdinand Vandry, Paul Beaudry, Joseph Boivin, Pamphile Roy, Georges Côté, Cyrille Deslauriers, Léon Gray, Henri Laberge, Joseph-Eug. Lachance, Placide Gagnon, *du diocèse de Québec*.

— Samedi, le 21 septembre, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

TONSURE : M. Charles D'Argis, *du diocèse de Manchester* ;

MM. Charles-Eugène Michaud, Armand Martin, Livin Chiasson, *du diocèse de Chatham*; M. Euphémus Chabot, *du diocèse de Springfield, E.-U.*

SOUS-DIACONAT: MM. Arthur Gagnon, Conrad Raymond, Damase Maranda, *du diocèse de Québec*; M. Médard Belzile, *du diocèse de Rimouski*; MM. Joseph-Benoît Saindon, Jean-Baptiste Thibault, *du diocèse de Chatham, N.-B.*

— Dimanche, les séminaristes ordonnés sous-diacres la veille ont été promus au diaconat.

— Le 15 septembre, S. G. Mgr l'Archevêque a béni la nouvelle église de N.-D. du Sacré-Cœur (Lotbinière) et un carillon de trois cloches destinées au nouveau temple. A la messe pontificale qui a suivi la première de ces cérémonies, M. l'abbé J. Houde, vicaire à Saint-Joseph de Lévis, a fait le sermon. L'après-midi, à la cérémonie de la bénédiction des cloches, le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé L. Boulanger, du collège de Lévis.

— Mardi, le 24, on a célébré, chez les Sœurs de la Charité de Québec, les Noces de diamant de profession religieuse de la Rév. Mère M. de la Nativité, et les Noces d'or de profession religieuse des Rév. Mères M. de la Providence et Sainte-Eugénie.

A cette occasion, S. G. Mgr l'Archevêque a célébré, dans la chapelle du couvent, une messe pontificale. Les RR. PF. Francisains ont fait le chant à cette messe, et le R. P. Langlais, supérieur des Dominicains de Québec, a prononcé le sermon de circonstance.

— Mercredi dernier, NN. SS. les archevêques et évêques de la province de Québec, ou leurs représentants, ont assisté à la session d'automne du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Chant liturgique

— o —

*Méthode courte et facile pour rendre notre plain-chant
conforme au rythme grégorien*

(Continué de la page 104.)

A la demande de plusieurs confrères et amis, je reviendrai aujourd'hui sur le passé: ces chers confrères n'ont pu être

entièrement convaincus par mes articles parus dans *l'Action sociale et la Semaine religieuse*, et voilà pourquoi ils répètent encore le même refrain : ce chant (chant grégorien) pèche contre la prosodie.

Je viens donc aujourd'hui faire un nouvel effort pour les persuader, si la chose est humainement possible, que le chant grégorien proprement dit ne pèche pas contre la prosodie, et qu'au contraire c'est le nôtre qui fait erreur dans l'espèce.

Le mot prosodie vient du mot grec *prosodia*, qui veut dire accompagnement du chant. (Larive et Fleury, Prononciation des mots conforme à l'accent et à la quantité. Ensemble des règles relatives à la quantité des syllabes et à la composition des vers en grec, en latin, etc. Livre contenant ces règles.)

Evidemment, n'est-ce pas, ce mot a subi une transformation complète.

Le mot *prosodia* des Grecs se traduit littéralement en latin par le mot *accentus* ; c'est cette espèce de chant qui accompagne naturellement le discours ; mais comme les Latins chantaient moins en parlant que les Grecs, l'« *accentus* » était, pour eux, la variété d'intensité dans l'émission des syllabes, tout autant et plus peut-être que la variété du ton.

Comme on l'entend actuellement, la pro-odie est tout autre chose. Par suite de l'erreur des novateurs en us de la Renaissance, ce mot exprime, non plus l'intonation propre à chacune des syllabes dans le discours, ni même le degré de force qui leur appartient, mais leur durée relative. En ce qui touche maintenant à la langue française, le mot *accent* est appliqué, indifféremment, à tous les phénomènes du langage, et prend ainsi les acceptions non seulement les plus diverses, mais souvent les plus disparates, et même les plus opposées.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la quantité, telle qu'elle est donnée dans les traités que l'on nomme actuellement traités de *prosodie*, n'est pas l'accent. Ainsi, par exemple, au point de vue de la quantité, la première syllabe est brève dans *pater* et elle est longue dans *mater* ; au point de vue de l'accent, nous n'avons aucune distinction à faire entre ces deux mots, qui ont l'un et l'autre la première syllabe accentuée, *pater*, *mater*, et se prononcent absolument de la même manière. Prenons maintenant *paternus* et *maternus* ; ici la syllabe initiale qui,

eu égard à la quantité, est brève dans *paternus*, longue dans *maternus*, se prononce dans la prose de la même façon, sans accent, en donnant à la syllabe la durée requise pour qu'elle soit nettement entendue. (*Les Mélodies grégoriennes*, par D. Pothier, p. 127, et suivantes.)

Autre chose donc est l'accent, autre chose la quantité.

L'accentuation est dans le langage la règle des règles ; et tout ce que l'on pouvait dire ou faire sur la prononciation latine ne serait d'aucun avantage pour rendre un texte intelligible si l'on négligeait la règle de l'accent.

L'accent ne sert pas seulement à donner à la récitation plus de vie et de mouvement, en variant le ton et la force des syllabes ; il y a une raison d'être plus intimement et plus essentiellement liée aux lois naturelles du langage : son but est de fondre en un tout vivant les éléments du mot, en même temps que d'aider l'oreille à distinguer les uns des autres les mots dont se compose le discours. Il réunit toutes les syllabes d'un même mot autour de l'une d'elles, comme autour d'un point central ; et c'est grâce à cette subordination que, malgré la pluralité des syllabes, l'unité de l'idée se peint sensiblement dans le son du mot. Sans l'accent, les éléments du mot sont simplement juxtaposés ; ils ne sont unis et subordonnés que par l'accent. Ainsi, dans une accentuation régulière, chaque mot est produit par une impulsion unique, qui commence avec la première syllabe du mot, atteint le point culminant de sa force sur la syllabe principale, appelée pour cela syllabe accentuée, et vient expirer pour ainsi dire sur la fin du mot. Jusqu'à ce que la syllabe accentuée soit prononcée, la voix semble monter, elle retombe ensuite sur les dernières syllabes du mot et s'y repose un instant avant de prendre un nouvel essor.

Les syllabes qui appartiennent à un même mot n'ont donc pas toutes la même importance dans la prononciation : il en est une dans chaque mot qui doit dominer toutes les autres en les attirant à elle comme autour d'un centre commun.

Cette syllabe principale est signalée à l'oreille par une intonation plus forte ou plus aiguë, tandis que les autres syllabes sont plus faibles, plus obscures, plus déprimées. Elle est appelée par les anciens *Syllabe aiguë* (*syllaba acuta*) ; nous la nommons syllabe accentuée, l'accent aigu étant l'accent

par excellence. Cet accent ayant pour effet premier, du moins chez les anciens, d'élever le ton de la syllabe qui en est affectée, est désigné par eux sous le nom d'accent tonique. Il appartient proprement au mot auquel il donne la forme et l'unité. Il doit se distinguer de l'accent oratoire soit logique, soit pathétique, lequel appartient plutôt à la phrase, et n'est pas soumis comme l'autre à des règles grammaticales fixes et déterminées. (D. Pothier.)

Dans l'Édition vaticane, l'accent est marqué sur tous les mots de plus de deux syllabes, attendu que sur ces dernières c'est toujours la première syllabe qui doit être accentuée.

Cette indication de l'accent sera d'une grande utilité pour les chantres qui ne connaissent pas les règles assez compliquées de l'accentuation latine.

On se plaint avec raison que les règles de l'accentuation latine sont presque toujours omises dans les grammaires, où cependant elles devraient occuper une place importante ; elles constituent cependant une base nécessaire à l'enseignement du chant liturgique.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici touchant l'accent indique clairement qu'il ne s'agit nullement de quantité. Il ne faut donc pas confondre ces choses.

L'accent, c'est l'âme du mot ; c'est donc la partie spirituelle, tandis que la quantité n'en est que la partie matérielle. De même que l'âme l'emporte de beaucoup en importance sur le corps, de même l'accent (*anima vocis*) doit l'emporter sur la quantité.

L'accent est l'élévation ou la force de la voix souple et élastique, c'est à-dire que la voix ne doit pas se reposer par une prolongation de son, mais mettre une certaine vigueur qui influe sur toutes les syllabes du mot et ne se repose quelque peu que sur la dernière.

Quant aux autres syllabes non accentuées, voici la règle à observer : exécuter légèrement les syllabes non accentuées sans aucune insistance de la voix, sans aucun mouvement saccadé. Elles ont, il est vrai, une durée plus ou moins longue, mais c'est uniquement en raison de leur poids matériel : ainsi, il faut naturellement plus de temps pour prononcer une syllabe où la voyelle est accompagnée de trois ou quatre consonnes,

que, pour en prononcer une autre qui n'a qu'une seule consonne ; et celle-ci demande plus de temps qu'une syllabe composée d'une voyelle seulement. Mais cette inégalité de durée entre les différentes syllabes non accentuées repose uniquement sur leur *poids matériel* et jamais sur la *quantité conventionnelle*, qui résulte de la distinction établie entre les syllabes au point de vue de la facture des vers. Pour expliquer par des exemples, nous dirons que la première syllabe de *trans-ferre* exige nécessairement plus de temps pour être prononcée que la première de *referre*. Même différence entre les syllabes initiales des mots *sanctorum* et *salutis*, etc. D'un autre côté, la composition des mots fera que l'on prononcera la seconde syllabe de *adorare* plus lentement que celle qui occupe le même rang dans *adorare*, quoiqu'elle ait dans les vers la même quantité. La raison en est que la syllabe *dor* a plus de poids par elle-même que la syllabe *do*.

Parmi les syllabes non accentuées, celles qui paraissent les plus faibles sont les pénultièmes de mots qui ont l'accent sur l'antépénultième, comme par exemple la pénultième des mots *spiritus*, *munere*, *pectora*, *gratia*. Cela tient à ce que l'éclat de la syllabe accentuée, qui précède immédiatement cette pénultième faible, la fait paraître encore plus obscure. Toutefois, même pour ces *pénultièmes faibles*, le nom de *brèves* ne convient pas. Il ne faut donc pas les écraser violemment sur la dernière syllabe ou les jeter à la tête du mot suivant pour les faire paraître plus rapides. Surtout, il ne faut jamais donner aux terminaisons latines *tio*, *cium*, *cia*, le son que l'on donne en français aux diphtongues *ion*, *ia*, par exemple dans *nation*. De même encore, *ui*, *uum*, *uo* et autres terminaisons de ce genre ne forment jamais diphtongue en latin. Il faut donc bien faire sentir les deux syllabes finales de *Spiritu-i*, *perpetu-um*, *grati-a*, etc.

Si cette rapidité trop grande de prononciation doit être évitée dans les pénultièmes faibles, à plus forte raison ne doit-on pas créer mal à propos des diphtongues dans les syllabes qui précèdent l'accent. Ainsi, on doit bien se garder de prononcer *ruinas*, *pruinas*, mais *ru-inas*, *pru-inas*. De même, il faut bien se garder de prononcer *na-tio-nibus*, *confusio-ne*, *absorbuis-set*, pour *na-ti-o-nibus*, *confu-si-o-ne* *absor-bu-isset*, etc.

En parcourant les auteurs les plus anciens, il appert que la vraie prononciation latine des anciens, et jusqu'à la Renaissance, consistait surtout à bien *accentuer* et à bien prononcer chaque syllabe d'après son *poids matériel*. C'est cette prononciation que nous avons reçue de la tradition pour l'usage liturgique; c'est la seule possible dans une langue qui doit être universelle et dont il faut bannir ce qui est exclusivement du domaine de la convention.

Il ne peut être question d'une troisième manière de prononcer le latin, qui consisterait à observer les longues et les brèves d'après les lois de la versification, mais sans tenir compte de l'accentuation. Ceci serait contraire aux lois essentielles de la parole dont l'accent est l'âme, *accentus anima vocis*. Toute la tradition témoigne en faveur de l'accent.

Il suffit d'écouter lire le latin, même dans les classes instruites pour s'apercevoir qu'en général on n'accentue pas, ou plutôt on accentue à la manière française, qui donne alors une syllabe longue et sonore qui se trouve la dernière du mot quand ce n'est pas une syllabe muette, cas dans lequel l'accent français porte sur la pénultième.

Il faut convenir que cet accent long et sonore convient bien au français. Il n'en est pas de même de l'accent latin : il ne se trouve jamais sur la dernière syllabe ; il se trouve dans le corps du mot et doit unir intimement ce qui précède à ce qui suit. Or, cette liaison intime des syllabes n'est possible qu'en ne donnant à chaque syllabe que le temps naturel pour la bien prononcer, sans insister sur aucune inutilement ce que l'oreille saisit très bien. En prolongeant le son sur l'une des syllabes du mot, on coupe le mot : car toute prolongation de son est une division, et si après ce son prolongé on fait un mouvement saccadé sous prétexte de *brève*, la division est complète ; et si cela arrive à chaque mot, on comprend la confusion qui en résulte : *Tan-tumer-gosa-cramentum, ve-nere-murcer-nui, glo-ria, Do-mi-nus, etc.*

Tâchons de nous débarrasser de notre manière de donner la syllabe accentuée à la manière française ; donnons un véritable accent et évitons ces mouvements saccadés sur les pénultièmes faibles ou sur les dernières syllabes des mots ; observons les règles d'une bonne lecture, sans nous inquiéter des règles com-

posées pour la confection des vers. N'oublions pas que la dernière syllabe de tout mot doit être assez longue pour distinguer les mots entre eux ; ne pas chanter : *pe-dumtu-orum*, mais *pedum tuorum*, etc.

Donc en deux mots : Bien accentuer, et observer naturellement la quantité propre au poids matériel de chaque syllabe.

Si je ne craignais pas d'abuser davantage de la patience de mes lecteurs, j'ajouterais quelques remarques à propos de la lecture latine en chantant.

Je m'en tiendrai à cette phrase-ci pour le moment : La lecture que l'on emploie en chantant est tellement fautive, que personne ne voudrait s'en servir dans la lecture pure et simple.

(*A suivre.*)

GRÉGORIEN.

Feu Mgr R. MacDonald

— o —

S. G. Monseigneur Ronald MacDonald, ancien évêque de Havre-de-Grâce, Terre-Neuve, et plus tard archevêque titulaire de Cortine, est mort le 17 septembre à l'Hospice des Sœurs Grises, à Montréal.

Monseigneur MacDonald était âgé de 77 ans.

Il naquit à Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et pendant au delà de vingt-cinq ans il fut missionnaire dans le nord de Terre-Neuve et sur la côte du Labrador.

Depuis six ans, il vivait retiré à Pictou. C'était son habitude de venir à Montréal de temps à autre afin de suivre un traitement médical. La semaine dernière, il arriva comme de coutume. Sa santé avait de beaucoup faibli et ses médecins firent tous leurs efforts afin de le sauver. Mais un mal dont il souffrait depuis de nombreuses années l'a emporté le 17 septembre.

Mgr MacDonald était assisté à ses derniers moments par M. l'abbé Roderick MacDonald, son frère.

Un premier service funèbre eut lieu chez les Sœurs Grises. M. l'abbé Labrosse, P. S. S., officiait. S. G. Mgr l'archevêque de Montréal présida à l'absoute.

Le corps de Monseigneur MacDonald a été transporté à Pictou, où ont eu lieu un second service funèbre, les funérailles et l'inhumation.

Bibliographie

— o —

— PROMÉTHÉE ET SISYPHE. Pages choisies de MARYA KONOPNICKA. Traduction H. C. In-12, 1 fr. 00 ; *franco*, 1 fr. 15. P. Lethiellieux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

Ce petit livre fait connaître à la France une femme qui « pendant quatorze ans prit part au mouvement intellectuel de Varsovie, et dont la mort (1910) fut pour la Pologne un deuil national ». « Elle parle et chante également pour les êtres et pour les choses, dit son compatriote Sienkiewicz ; pour les êtres qui ne savent pas rendre compte de leur propre existence et pour les choses qui sont muettes... Elle vole au-dessus de nous comme un cygne aux ailes immenses et, dans le cri de ce grand oiseau, on entend le cri de la terre et du peuple ». Seuls les pays du Nord ont des cris aussi angoissés, mais la « douce France » ne contredira pas Prométhée, le héros « du poème en prose » de Marya Konopnicka, lorsqu'il dit à Sisyphe : « Le plus grand consolateur est celui qui écoute en silence quand celui qui souffre lui raconte sa douleur. Les dieux ont ce silence. Leur silence est non l'indifférence, mais l'apaisement. Tout ce qui se tait console : la mort et Dieu consolent. La mort si elle parlait serait la vie. Un dieu qui parlerait serait un homme. Tous deux sont plus grands par là même qu'ils n'ont pas de voix ».

La traduction garde quelque chose du charme propre aux langues slaves, infiniment nuancées ; de plus, à l'expression toujours exacte, à la phrase toujours correcte, il est facile de voir que le traducteur appartient au bon temps où les *humanités* étaient en honneur... en France. V. F.

— *Le Pain évangélique*, explication dialoguée des Evangiles des dimanches (t. III), par l'abbé Duplessy. In-12, 2 francs. P. TÉQUI, 82, rue Bonaparte, Paris. A Québec, Librairie Garneau, Librairie Kirouac.

Voici le troisième volume des intéressants dialogues de l'abbé Duplessy sur l'Evangile. Il comprend le temps qui s'écoule de la Saint-Pierre à l'Avent, et dans lequel se placent des fêtes comme l'Ascension et la Toussaint.

C'est une très heureuse pensée, et fort bien réalisée, qu'a eue M. l'abbé Duplessy de présenter sous une telle forme un résumé de l'enseignement catholique, prolongeant et amplifiant le catéchisme. L'ouvrage convient aux grands et aux petits, aux familles chrétiennes, et peut rendre des services appréciables au clergé lui-même.

— BIBLE ET SCIENCE. TERRE ET CIEL, par C. de KIRWAN, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, n° 612. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e)

M. de Kirwan examine dans la première partie de cet opuscule le prétendu conflit entre les sciences de la nature et les textes sacrés, si soigneusement exploité par les soi-disant esprits forts, les soi-disant libres penseurs. Il n'a pas de peine à démontrer que ce conflit est bien moins grave qu'on ne l'affirme, que déjà plusieurs solutions satisfaisantes ont été proposées, et qu'enfin on s'achemine sur ce point à un état définitif où le problème cessera d'exister. Dans une seconde partie, M. de Kirwan expose comment, malgré la guerre qu'on a faite à ce qu'on appelle l'« anthropocentrisme », il demeure évident que l'homme reste moralement le centre de la Création tout entière, que c'est vers lui que convergent tous les desseins de Dieu dans la nature. La nécessité de mettre en valeur les motifs internes de croire a, au cours des dernières années, trop fait oublier ces arguments scientifiques. Il faut remercier M. de Kirwan de nous rappeler que ces arguments, qui sont si efficaces sur beaucoup d'esprits, n'ont rien perdu de leur valeur ni de leur opportunité.

— LA MARQUE DU VÉRITABLE ANNEAU, par le D^r A. von Ruville, professeur d'histoire moderne à l'Université de Halle-sur-la-Salle, traduction, revue par l'auteur, de la (7^e-14^e) édition allemande, par G. -G. LAPEYRE et P. MAURY, professeurs au Petit Séminaire de Bordeaux, avec une Lettre-Préface de J. GUIBERT, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-16 couronne (XXIV-240 pages), 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 75. Librairie GABRIEL BEAUCHESNE et C^{ie}, 117, rue de Rennes, Paris. — 1^{re} partie, *L'humilité dans l'histoire du salut*. 2^e partie, *L'humilité dans l'institut de la grâce*.

Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE.

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE.

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE.

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente, chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de : 25 sous, l'unité ; \$2. 40 la douzaine. — Toutefois, *l'Abrégé de Géologie* ne sera prêt qu'au cours de l'automne. Nous l'annoncerons en temps utile.

En préparant ce « Cours abrégé d'histoire naturelle, » l'auteur s'est proposé : 1^o de le rédiger tout d'abord au point de vue du Canada, et en même temps d'après le programme des examens du baccalauréat, pour les collèges classiques ; 2^o d'éviter l'appareil trop technique, pour ne pas détourner les jeunes gens de ces sciences naturelles qui sont d'elles-mêmes si attachantes—quand on les présente avec assez de vie et non à l'état d'ossature sèche, aride et compliquée.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE AUBANEL FRERES

Éditeurs, Imprimeurs de Notre Saint Père le Pape, AVIGNON
(FRANCE).

LE LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE AU PENSIONNAT ET DANS SA FAMILLE, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage honoré de la Bénédiction et de plusieurs Brefs de Sa Sainteté, approuvé par un cardinal, plusieurs archevêques et évêques. — Edition de luxe. — DESSINS DE PAUL AVRIL. — Gravure de PANNEMAKER. — 524^e Edition. — Un volume in-16 raisin de 918 pages.

Reliures diverses de \$ 1.50 à 45 cts. — Demander le catalogue spécial.

OUVRAGES FAISANT SUITE AU LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE :

LA VIE AU PENSIONNAT — Complément du *Livre de Piété de la Jeune Fille*. Par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr l'Archevêque d'Aix ; S. G. Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul, et S. G. Mgr l'Evêque d'Evreux. Nouvelle édition, revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de XXVIII-306 pages. Broché, 63 cts. Demi-reliure amateur, \$ 1.00.

LA VIE APRÈS LE PENSIONNAT. Complément de la *Vie au Pensionnat*, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*.

PREMIÈRE PARTIE, *La Jeune Fille et la Famille*. — DEUXIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et la Paroisse*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon. (Nouvelle édition.) Revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de XXII-256 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tr. rouge, 95 cts. TROISIÈME PARTIE : *La Jeune fille et le Monde*. — Un beau volume in-16 raisin de XVI-224 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tranche rouge, 95 cts. — QUATRIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et l'Avenir* (9^{me} édition.) — Un beau volume in-16 raisin de XII-339 pages. Broché, 63 cts. Reliure percaline, tranche rouge, \$ 1.00.

Les quatre parties de *La Vie après le Pensionnat*, 3 beaux volumes, reliure percaline dans un étui, \$ 3.00.

L'ENFANT DE DIEU, ou LES SUITES DE NOTRE BAPTÊME, par la RÉVÉRENDE MÈRE MARY LOYOLA, du couvent de M. Barmouth (Angleterre). Traduit de l'anglais par J. REYMOND. — Un volume in-16 jésus de XVI-296 pages. Broché, 75 cts. Relié percaline, \$ 1.00.

SOMMAIRE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE, en tableaux synoptiques, pour servir aux instructions paroissiales et aux catéchismes de persévérance, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. Ouvrage honoré d'un Bref de Sa Sainteté, et approuvé par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. — PREMIÈRE PARTIE. I. *Les Commandements de Dieu et de l'Eglise*. II. *Les Conseils évangéliques*. II. *La Conscience*. IV. *Le Pêché*. — Seizième édition. Un volume grand in-16 de XVI-224 pages. Broché, \$ 0.63. Relié percaline, tranche rouge, 88 cts. — DEUXIÈME PARTIE : *Le Symbole des Apôtres*. Quatorzième édition. Un volume grand in-16 de XII-416 pages. Broché, \$ 1.13 cts. Relié percaline, tranche rouge, \$ 1.38. — TROISIÈME PARTIE : *La Grâce, la Prière, les Sacrements*. Seizième édition. Un volume grand in-16 de XII-572 pages. Broché, \$ 1.50. Relié percaline, tranche rouge. \$ 1.75.